

11.—Jeunes gens délinquants, par groupes d'âge et par sexe et province, 1952

Groupe d'âge et sexe	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T.N.-O.	Canada
16 - 17 ans.....H.	49	8	97	72	460	933	100	118	237	305	5	2,384
F.	2	—	5	2	10	53	51	5	20	6	—	154
18 - 19 ".....H.	47	9	114	82	571	1,125	140	105	229	286	4	2,712
F.	3	—	3	4	22	70	22	13	18	24	—	179
20 - 24 ".....H.	126	19	287	142	1,344	2,412	281	199	540	705	23	6,078
F.	8	—	10	5	82	140	32	8	35	64	2	386
Total.....	235	36	516	307	2,489	4,733	626	448	1,079	1,390	34	11,893

Environ le tiers (36.2 p. 100) des hommes coupables d'homicide involontaire et 31 des 41 déclarés coupables de viol étaient âgés de moins de 25 ans, en 1952, ainsi que les deux tiers (64.6 p. 100) des hommes coupables de vol et cambriolage, 44.7 p. 100 de ceux qui ont été reconnus coupables de délits contre la propriété sans violence, qui comprennent tous les vols, 74.6 p. 100 des auteurs de vols d'automobiles, 51.1 p. 100 de ceux qui ont intentionnellement endommagé la propriété d'autrui, 45.4 p. 100 de ceux trouvés portant une arme offensive et 54.5 p. 100 des évadés de prison.

En 1952, 719 femmes de moins de 25 ans ont commis des infractions, soit 80 de moins qu'en 1951. Près de la moitié (353) se sont rendues coupables de vol et de recel. Sur les 105 femmes ayant enfreint la loi de l'opium et des drogues narcotiques, 37 appartiennent à ce groupe, de même que 34 des 61 reconnues coupables de faux et d'usage de faux et 42 des 49 évadées de prison.

12.—Jeunes gens déclarés coupables de délits criminels, selon la classe du délit et selon le sexe, 1951 et 1952

Classe et délit	1951		1952	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Classe I.—Attentats contre la personne—				
Enlèvement.....	8	—	8	—
Voies de fait simples et graves.....	1,076	46	803	45
Voies de fait contre les femmes.....	236	5	233	6
Homicide involontaire et meurtre.....	23	2	27	4
Tentative de meurtre, coups de feu et blessures.....	58	5	57	—
Refus de pourvoir, abandon et cruauté envers les enfants.....	8	8	16	2
Autres attentats contre la personne.....	94	8	462	18
Total, classe I.....	1,503	71	1,606	75
Classe II.—Délits contre la propriété, avec violence—				
Cambriolage et vol qualifié.....	2,532	30	2,565	39
Total, classe II.....	2,532	30	2,565	39
Classe III.—Délits contre la propriété, sans violence—				
Fraude, détournement de fonds et escroquerie.....	332	52	379	46
Recel.....	384	21	339	26
Vol ordinaire.....	4,463	301	4,337	327
Total, classe III.....	5,179	437	5,055	399

Renvois à la fin du tableau p. 316.